Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 035-213503386-20260303-013_2026-DE

COMMUNE DE TORCÉ

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trois mars à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yannick Fouet, maire.

Etaient présents : M. Yannick Fouet, M. Gérard Pairel, Mme Bernadette Reucheron, M. Denis Planchais, Mmes Anne-Françoise Marion, Wennaële Marion, M. Jean-Jacques Pirot, Mme Céline Le Dortz, M. Emmanuel Heinry, Mmes Myriam Doudet, Séverine Renaux, Nathalie Lebreton, MM. Dominique Perette, Julien Bétin.

Etaient absents : M. Gaëtan Huline

Date de convocation : 27 février 2026

Nombre de conseillers

- en exercice : 15
- présents : 14
- votants : 14
- absents : 01
- pouvoirs : 00

Mme Bernadette Reucheron a été nommée secrétaire.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

014-2026 | LGV – RETROCESSION DES EXCEDENTS D'EMPRISE

Pour les besoins de la réalisation de la LGV Bretagne Pays de la Loire, SNCF RESEAU a acquis plusieurs parcelles sur le territoire de la commune. Par suite de la mise en service de la LGV BPL, certains de ces terrains n'ont plus d'utilité pour l'exploitation de la ligne et doivent être rétrocéder aux collectivités en raison de leur appartenance de fait au domaine public routier.

C'est pourquoi le cabinet GEOFIT EXPERT, opérateur foncier missionné par SNCF RESEAU pour la cession desdites parcelles à contacter la commune afin de régulariser les acquisitions.

Cette cession est réalisée à l'euro symbolique avec dispense de paiement sous la forme d'un acte administratif en la forme authentique.

Après études du dossier et appréciation de l'utilité pour la commune d'acquérir les parcelles ; il est proposé d'acquérir les 19 parcelles suivantes aux conditions précitées :

DEPARTEMENT	COMMUNE	SECTION	N°	SURFACE	PROPRIETAIRE
35	TORCE	ZE	**36**	140	SNCF RESEAU
35	TORCE	ZE	**39**	7714	SNCF RESEAU
35	TORCE	ZE	**44**	47	SNCF RESEAU
35	TORCE	ZE	**46**	2 040	SNCF RESEAU
35	TORCE	ZM	**47**	5	SNCF RESEAU
35	TORCE	ZM	**49**	117	SNCF RESEAU

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 035-213503386-20260303-013_2026-DE

35	TORCE	ZM	**50**	1 723	SNCF RESEAU
35	TORCE	ZM	**51**	68	SNCF RESEAU
35	TORCE	ZM	**52**	106	SNCF RESEAU
35	TORCE	ZN	**72**	93	SNCF RESEAU
35	TORCE	ZN	**76**	607	SNCF RESEAU
35	TORCE	ZN	**80**	105	SNCF RESEAU
35	TORCE	ZN	**90**	2225	SNCF RESEAU
35	TORCE	ZR	**32**	6633	SNCF RESEAU
35	TORCE	ZR	**33**	8505	SNCF RESEAU
35	TORCE	ZR	**34**	3826	SNCF RESEAU
35	TORCE	ZR	**46**	5005	SNCF RESEAU
35	TORCE	ZR	**48**	212	SNCF RESEAU
35	TORCE	ZR	**49**	752	SNCF RESEAU

Total : 39 923 m²

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de valider l'acquisition, à « l'euro symbolique » (avec dispense de paiement), des parcelles désignées ci-dessus
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ces acquisitions.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré,

A Torcé, le 03 mars 2026
Le maire,

MAIRIE de TORCE ILLE ET VILAINE

Yannick Fouet